



Paris, vendredi 19 mai 2006

Monsieur Hubert BLANC
Président
Commission particulière du débat public
sur l'extension du tramway à Paris
32, rue de Cambrai
75019 Paris

Monsieur le Président,

Les trois établissements publics du site de la Villette ont été associés pleinement à la démarche du débat public sur le prolongement à l'est de la ligne T3 et nous tenions à vous en remercier.

En ayant étudié les différents tracés proposés, nous souhaitons confirmer à ce stade de la procédure, notre première approche concernant les deux zones où des variantes de tracé sont proposées :

- entre la porte de Pantin et la porte de la Villette (par le boulevard Sérurier, par la route des Petits Ponts, en limite de Pantin ou par la mairie de Pantin)
- et pour le passage de la porte de la Villette (en souterrain, en surface en baïonnette, ou en surface par le quai de la Gironde).

S'agissant du premier tronçon, nous souhaitons tout d'abord attirer l'attention sur la localisation de la station Porte de Pantin qui, dans les esquisses actuelles, se situe sur le trottoir opposé à la Cité de la musique et à l'entrée du parc. La desserte des établissements du site nous paraît justifier l'étude d'une implantation de la station côté Cité de la musique, ce qui éviterait au public de traverser l'avenue Jean Jaurès. Il nous paraît également utile de préciser, quelque soit la solution retenue, qu'un arrêt du tramway doit être confirmé à la hauteur du canal de l'Ourcq. Outre la desserte des nouveaux pôles d'activité (grands moulins de Pantin notamment), cette innovation ouvre une nouvelle possibilité d'un troisième grand accès au site de la Villette, en complément des métros des lignes 5 et 7.

Le tracé dit « des boulevards des maréchaux » passe par une toute petite partie du boulevard Sérurier et le boulevard Mac Donald. C'est l'actuel tracé des bus PC 2 et 3. C'est le tracé qui apparemment apporterait la plus grande accessibilité aux établissements du parc mais il présente un inconvénient technique à nos yeux : la différence sensible de niveau qui oblige à concevoir dans un espace très contraint la circulation verticale pour l'accès au Parc. En tout état de cause, les interférences complexes entre le futur chantier de l'auditorium puis ses accès voirie (y compris sécurité) et le parcours du tramway doivent être étudiées. Nous vous rappelons que dans le cadre des études sur la construction du nouvel auditorium, la Ville de Paris doit réaliser une étude sur les circulations, les accès et les reprises de la voirie. Nous souhaitons donc que ces deux projets soient étudiés conjointement.

Le tracé par la Route des Petits Ponts (en bordure de la ville de Pantin et de l'opération des Grands Moulins de Pantin) présente des avantages certains : il permet de favoriser l'insertion du site de la Villette dans le cadre du réaménagement en cours, notamment les berges du canal. Elle crée une bonne desserte du parc, du Zénith et du Centre national de la danse. Il reste à confirmer le positionnement précis de l'arrêt "Canal de l'Ourcq" et à étudier le trajet entre cet arrêt et le parc afin de permettre un parcours et un accès urbain fonctionnel, pratique et agréable à la partie Est du parc de la Villette.

Le troisième possibilité est de faire passer le tramway par la Mairie de Pantin, la route de Petits Ponts, l'avenue du Général Vaillant, l'avenue du Général Leclerc, et par une rue, à créer, en parallèle de la rue du Chemin de fer pour arriver sur la porte de la Villette. Nous comprenons parfaitement les enjeux en termes de développement urbain défendus par la Mairie de Pantin, mais il nous paraît important de rappeler l'importance de la desserte du site de la Villette et de ses grands équipements (près de 10 millions de visiteurs au total par an), en développant la possibilité d'y accéder en transport en commun.

C'est la raison pour laquelle nous privilégions les deux premiers tracés proposés, en insistant sur la nécessité d'étudier plus avant leurs implications.

En ce qui concerne les tracés étudiés pour la porte de la Villette, parmi les trois variantes proposées, sous la porte de la Villette (en souterrain), en baïonnette (en surface par le Bd Mac Donald), par le quai de la Gironde (en surface par l'avenue Corentin Cariou), nous privilégions la troisième variante, passage en surface par l'avenue Corentin Cariou. Les autres hypothèses présentent en effet l'inconvénient d'être nettement moins opérationnelles pour les 3 millions de visiteurs de la Cité des sciences et de l'industrie. Il convient de rappeler qu'il faut anticiper, à ce stade, les nouveaux usagers de la quatrième travée du bâtiment pour laquelle une consultation est en cours.

Ce sont les réflexions synthétiques que le débat public nous permet aujourd'hui d'exprimer. Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments dévoués.

Guillaume Boudy,
directeur général
de la Cité des sciences
et de l'industrie

Thibaud de Camas,
directeur général adjoint
de la Cité de la musique

Jean-François Chougnat,
directeur général
de l'établissement public du parc
et de la grande halle
de la Villette



Cité des sciences et de l'industrie
30, avenue Corentin-Cariou
75930 Paris cedex 19
Tel : 01 40 05 35 83



Cité de la musique
221 avenue Jean Jaurès
75019 Paris
Tel : 01 44 84 45 55



**établissement public du parc
et de la grande halle de la Villette**
211 avenue Jean-Jaurès
75019 Paris
tel : 01 40 03 74 21

